

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): 1. Oui.

	Approvisionnement et services		Total
	\$	Traitements \$	
1960	56,900	12,500	69,400
1961	57,000	12,500	69,500
1962	48,900	12,500	61,400
1963	25,900	12,500	38,400
1964	21,500	12,500	34,000
1965	216,900	9,000	225,900
1966	517,500	20,000	537,500
1967	515,500	55,000	570,500
1968	525,600	69,000	594,600

2. Nombre de publications, de bulletins de renseignements et de communiqués de presse: 1960, 2; 1961, 3; 1962, 2; 1963, 4; 1964, 15; 1965, 3; 1966, 15; 1967, 11; 1968, 11.

Coût des publications:

«Vingt et un millions de dollars par jour»

	Statistique fiscale	
1960	\$ 8,000	
1961	9,000	
1962	9,500	
1963	10,000	
1964	11,500	
1965	11,500	
1966	12,000	\$20,900
1967	13,000	
1968	15,000	

3. Diffusion des publications: *Statistique fiscale*: 1,350 exemplaires: Tribune des chroniqueurs parlementaires; Presse financière; Autres bibliothèques des ministères fédéraux; Gouvernements provinciaux; Bibliothèques des universités canadiennes et américaines; Ambassades étrangères; Bureau principal et fonctionnaires des bureaux de district d'impôt. *Vingt et un millions de dollars par jour*: 23,000 exemplaires: Députés et sénateurs; Ambassades étrangères; Bibliothèques des universités et des institutions; Conseillers fiscaux; Banques et sociétés de fiducie; Gouvernements provinciaux; Écoles secondaires; Personnel de l'Impôt.

La diffusion se fait par transporteurs locaux et par courrier ordinaire.

LE PÉRIODIQUE «TAMARACK REVIEW»

Question n° 2526—M. Yewchuk:

1. Quand le périodique intitulé *Tamarack Review* a-t-il paru pour la dernière fois?

2. Combien la *Tamarack Review* a-t-elle reçu en subventions du Conseil des arts, à quelles dates ces subventions ont-elles été versées, et à combien s'élevaient-elles?

3. A quelles fins la dernière subvention versée à la *Tamarack Review* était-elle destinée?

4. Selon quels critères choisit-on les périodiques qui reçoivent les subventions du Conseil des arts?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Le Conseil des arts du Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Le dernier numéro de la *Tamarack Review* (n° 48) a paru en décembre 1968. L'éditeur nous apprend qu'un numéro double (49 et 50), qui devait paraître à la mi-avril, a été retardé par une grève des imprimeurs à Toronto et ne paraîtra que vers le 1^{er} juillet 1969; le numéro 51, vers le premier septembre 1969, et les autres numéros à des intervalles de trois mois.

2. La *Tamarack Review* a reçu les subventions suivantes du Conseil des arts: avril 1959, \$3,000; août 1960, \$3,000; mai 1962, \$5,000; août 1963, \$5,000; août 1964, \$5,000; novembre 1965, \$6,000; novembre 1966, \$6,000; décembre 1967, \$10,000; mars 1969, \$12,000.

3. La dernière subvention, approuvée le 31 mars 1969, est de \$12,000 et s'applique à l'année 1969. Elle est payable par versements répartis sur quatre numéros.

4. a) Dans le cas des périodiques consacrés aux arts, les critères sont les suivants: prédominance marquée des préoccupations artistiques, contenu de haute qualité, existence d'un public intéressé et preuve de besoin financier; b) Dans le cas des revues savantes consacrées aux humanités et aux sciences sociales, on exige qu'elles conservent un niveau de qualité suffisant pour constituer, dans leur secteur particulier, une source de documentation de premier ordre en même temps qu'un moyen de faire connaître les travaux les plus intéressants qui se font au Canada.

LA MISE EN VALEUR DU PARC LAST OAK

Question n° 2539—M. Southam:

1. Le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il reçu une proposition du gouvernement de la Saskatchewan concernant la mise en valeur du parc Last Oak?

2. Si le Ministère a reçu une telle proposition, quelles mesures ont été prises à ce sujet?

3. Si aucune mesure n'a été prise, quand fera-t-on suite à cette proposition?

4. Le Ministère se rend-il compte de l'importance de ce programme pour les Indiens des quatre bandes intéressées?

5. Puisque ce programme semble rentable, quand sera-t-il mis sur pied?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. C'est le ministère de l'Expansion économique régionale et non pas le ministère des Affaires indiennes qui a reçu cette proposition.